Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 9 avril 2021

Présents: M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Mara PHILIP, Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé: Rémy BARGE

Procuration: Maryline JAMES à Sandrine RAVET

Secrétaire : Corinne DRUHET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2021 est approuvé.

Délibération N°60 : Confirmation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

- Taxe foncière: 25%

- Taxe foncière non bâti: 8.35%

Délibération N°61: Virements de crédits

Suite à la validation des taux d'imposition, il convient de modifier certaines lignes de crédit votées lors de la séance du conseil du 26 mars dernier (budget primitif). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au budget primitif 2021.

Délibération N°62 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 52.87 € de VEOLIA suite à un trop versé émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

Délibération N°63 : Maintien à la commune de la compétence PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Délibération n°64 : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 20/35 ème.

Délibération N°65 : Prix de la location de la salle polyvalente avec les tribunes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la location incluant les tribunes à 3 000,00 € HT pour les entreprises et 2 000,00 € HT pour les associations à compter du 1^{er} mai 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants et à encaisser les recettes sur le budget du Centre International de Rencontres.

<u>Délibération N°66 : Construction d'un musée « Patrimoine, Culture et Traditions », maison des associations et ateliers municipaux - Marché de travaux - Avenant 1 du lot 3</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°67: Lotissement ex Donze - Prix de vente du terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, fixe le prix de vente des terrains à 195,00 € HT/m², soit 234,00 € TTC.

Informations:

- Projet extension de la gendarmerie
- Présentation du projet de complexe sportif qui sera soumis à demande de subvention.
- Début des travaux semaine prochaine concernant l'arrosage (partie nord)

La séance est levée à 21h45.

La prochaine séance est fixée au vendredi 28 mai 2021 à 19h30.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 12 avril 2021

Le Maire Marcel JACQUIN